

Nombre de membres

Séance du 17 mars 2021

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Gérard PARAISOT

Présents : 11

Sont présents: Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Frédéric CROUTELLE, Marie-Christine CRUSEL, Coralie DAMONEZ, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, Jean-Michel FLET, Freddy HAULTCOEUR, Gérard PARAISOT

Votants: 14

Représentés: Vanessa FREROT par Audrey DELMOTTE, François HEDOUIN par Claude EECKHOUT, Carole LEMATTRE-ROUTIER par Audrey DELMOTTE

Excuses: Elodie THERRY

Absents:

Secrétaire de séance: Christelle CAVILLON-BADIOU

Le quorum est atteint la séance débute.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu du 10 février 2021 au Conseil.

Il n'y a aucune question, il est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : la mission architecte pour l'ancienne école de Bouillancourt-Sous-Miannay.

Le conseil accepte à l'unanimité ce nouveau point à l'ordre du jour.

Suppression de l'ordre du jour : la convention réseaux de Bienfay : La Municipalité a besoin de renseignements complémentaires pour rédiger la convention.

1 Vote du compte de gestion - Moyenneville - DE202117

Monsieur le Maire

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et qu'il reflète le compte administratif qui sera proposé.

Le Conseil accepte à l'unanimité le compte de gestion 2020

2 Vote du compte administratif - Moyenneville - DE202118

Monsieur Le maire sort de la salle pour le compte administratif et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claude EECKHOUT

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé madame DELMOTTE Audrey adjointe aux finances .

1. la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés		25 422.13		335 262.80		360 684.93
Opérations exercice	446 218.91	461 046.76	387 196.48	530 792.00	833 415.39	991 838.76
Total	446 218.91	486 468.89	387 196.48	866 054.80	833 415.39	1 352 523.69
Résultat de clôture		40 249.98		478 858.32		519 108.30
Restes à réaliser	84 084.83	28 204.00			84 084.83	28 204.00
Total cumulé	84 084.83	68 453.98		478 858.32	84 084.83	547 312.30
Résultat définitif	15 630.85			478 858.32		463 227.47

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Le Conseil accepte à l'unanimité le compte administratif 2020

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

3 - Affectation du résultat de fonctionnement - Moyenneville - DE202119

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :
excédent de 478 858.32

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	335 262.80
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	29 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	143 595.52
Résultat cumulé au 31/12/2020	478 858.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	478 858.32
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	15 630.85
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	463 227.47
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4 - Prise de compétence à minima de la Communauté de Communes du Vimeu - DE202120

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur la prise de compétence à minima de la CCV suivant la loi LOM : loi d'orientation des Mobilités n°2019-1428.

Elle permet aux collectivités d'expérimenter des solutions de mobilités, alternatives à la voiture individuelle dans les territoires comme :

déploiement de nouveaux services et mise en oeuvre d'un plan vélo inscrit dans la loi : étude d'un cheminement de Rogent à la Vallée de la Somme.

La communauté de commune du Vimeu a délibéré favorablement pour prendre la compétence mobilité à minima.
Le Conseil accepte à l'unanimité la prise de compétences à minima par la communauté de communes du Vimeu

5 - Choix du prestataire du cimetière de Bouillancourt- Sous-Miannay - DE202121

Monsieur le Maire propose au Conseil d'écouter la présentation de Monsieur Romain CAUCHON adjoint sur les deux devis proposés pour restructurer et mettre à jour le cimetière de Bouillancourt-Sous-Miannay.
AGEP : 8968.32 € et COLORGA AD FUNERAIRE 8736 € sont présentés

Le devis de l'entreprise Colorga AD Funéraire étant plus complet et étant fixé sur plusieurs exercices (sur 4 budgets)
Le conseil décide à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Colorga AD Funéraires

6 - Achat de tables pour la salle de Conseil - DE202122

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'acquérir des tables pour la salle de Conseil en raison du plan sanitaire actuel en place dû au virus du COVID 19 et ainsi remplacer les tables en bois utilisées.

Monsieur le Maire informe les tables seront identiques à celles dans cette salle.

Un devis de 581.46 € HT est soumis au Conseil.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'acquisition de tables pour la salle de réunion de la Mairie et le devis proposé.

7 - Projet de marché à Moyenneville - DE202123

La Commission des fêtes et cérémonies, après s'être réunie, propose d'organiser un marché hebdomadaire sur le territoire de Moyenneville.

Madame Coralie Damonez remercie Madame Carole Lemattre et Monsieur Gérard Cavillon pour être venu participer à ce projet lors de la commission.

Elle présente le projet de marché de plein vent.

En effet la commission a trouvé plusieurs commerçants pour mener à bien ce projet.

Elle informe le conseil qu'une publicité doit être faite et soumet une affiche.

Une info sera mise sur le site de Moyenneville et des Banderoles seront mises en place le jour de marché qui se tiendra à l'entrée du stade chaque vendredi à partir de 15h30. Pour le moment les emplacements seront gratuits.

Le conseil accepte à l'unanimité la mise en place de ce marché à partir du 16 avril 2021.

8 - Etude du devis de l'architecte pour école de Bouillancourt - DE202124

Monsieur Romain Cauchon présente le devis de l'Architecte M. Lebon pour l'étude de la faisabilité de la réhabilitation de l'école de Bouillancourt.

Le devis est de 1500 € et comporte un relevé des ouvrages existants, la représentation graphique des ouvrages existants ainsi qu'une esquisse sur le potentiel de ce bâtiment.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Sellier, Président de la Fédération Départementale du Jeu d'assiettes recherche un lieu pour son siège social et serait intéressé par l'école de Bouillancourt. Il recherche un bureau pour son siège social et envisage de proposer des aménagements liés aux jeux picards. Son projet permettrait de mettre en place des permanences pour divers jeux (assiettes picardes etc..) et animations.

Le Conseil accepte à l'unanimité, le devis de l'architecte pour la finalité du projet.

Questions diverses

- Audrey Delmotte : l'abris bus sera livré lundi prochain

- Frédéric Croutelle : Intervention en partenariat avec la Communauté de Communes pour marquage au sol concernant tous les arrêts dangereux et autres arrêts sur Moyenneville, Bouillancourt et Bienfay.

- Jean-Michel Flet : informe que l'entreprise Bully possède des engins qui montent jusqu'à 4 m pour l'élagage; le montant d'une machine est de 1026 €. L'élagage 2021 étant commandé, cette étude devra être développée et inscrite au budget 2021.

- Claude Eeckhout : la commission a réfléchi sur l'aménagement des trottoirs entre le parking de la Place et la salle des fêtes ; 5 tilleuls seraient à supprimer et un cheminement piéton à créer. La commission va développer et chiffrer ce projet.

Il demande de rappeler à la population l'obligation de nettoyer ou d'entretenir le trottoir devant leur domicile.

- Coralie Damonez : Qu'en est-il du logement de la poste ? réponse de Romain Cauchon : Cela n'a pas été traité pour le moment, le locataire étant indisponible.

Fin de la séance à 21h40